



CIRCUIT NATIONAL 22 HUNTER MATCH POSTAL

1. Principes généraux

Chaque tireur inscrit devra tirer 3 cartons dans une ou plusieurs des périodes suivantes en respectant le règlement 22 Hunter V14.

Période 1 : Automne : 23 septembre 2017 au 21 décembre 2017.

Période 2 : Hiver : 22 décembre 2017 au 19 mars 2018.

Période 3 : Printemps : 20 mars 2018 au 20 juin 2018.

Période 4 : Été : 21 juin 2018 au 22 septembre 2018.

Prix : 5 € les 3 cartons.

Un classement final sur les 3 cartons sera fait à la fin de chaque période et publié sur le site fédéral. Aucun record officiel ne sera enregistré.

Chaque club désirant participer à ce match postal devra :

- S'inscrire officiellement auprès du représentant fédéral national (Jean-François Raybaut : jfraybaut@fftir.org) et de son responsable régional correspondant,
- Désigner un responsable au sein de son club,
- Envoyer la liste des tireurs inscrits dans ce club pour la période donnée.

2. Mise en œuvre

Le responsable du club enverra une liste définitive et nominative des tireurs désirants faire le match postal dans ses structures pour la période déterminée, dix jours avant le début de cette période. Les engagements correspondants seront joints en chèque à l'ordre de la FFTir. Aucune modification des engagés ne sera faite pour une période donnée, une fois la liste et le chèque envoyés.

Une fois la liste des engagés reçue avec l'inscription correspondante, le représentant fédéral régional enverra les cartons nominatifs correspondant au responsable du club. Un tireur licencié pourra s'inscrire dans le club de son choix avec l'accord du responsable du club accueillant pour une période donnée.

Chaque tireur recevra 3 cartons à son nom avec le cachet MNP 22 Hunter et la signature du représentant fédéral régional. Il devra tirer ses 3 cartons sous la responsabilité du responsable du club au cours d'une période pour laquelle il se sera inscrit.



Le responsable du club se chargera de compter les cartons et de piger les impacts litigieux avec une pige 22lr ISSF agréée. Le responsable du club collectera les cartons des tireurs inscrits dans son club pour la période donnée.

Le responsable du club enverra l'ensemble des cartons tirés de la période avec la liste et le montant de l'inscription pour la période suivante au représentant fédéral régional. Le représentant fédéral régional est chargé de contrôler les cartons et faire le classement informatique du match postal de sa région et de l'envoyer au représentant fédéral national.

L'ensemble des résultats sera publié sur le site fédéral, dans les meilleurs délais à la fin de la période.

Les frais d'envoi des cartons au responsable du club seront à la charge de la FFTir. Les frais d'envoi des cartons au représentant fédéral régional seront à la charge du club.

Les clubs souhaitant s'inscrire pour le match national postal 22 Hunter devront s'inscrire auprès du représentant fédéral régional correspondant. Une fois l'ensemble des inscriptions collectées, le responsable du club recevra les cartons nominatifs des tireurs désirants faire le match national postal 22 Hunter dans son club.

Les inscriptions des clubs devront être envoyées uniquement par courriel au représentant régionaux :

- **Pour la période 1, « Automne », avant le 13 septembre 2017.**
- **Pour la période 2, « Hiver », avant le 12 décembre 2017.**
- **Pour la période 3, « Printemps », avant le 10 mars 2018.**
- **Pour la période 4, « Été », avant le 11 juin 2018.**

Les chèques (à l'ordre de la Fédération Française de Tir) correspondants aux inscriptions des différentes périodes devront être envoyés dix jours avant le début de cette période, par courrier aux représentants régionaux :

Région IDF-NORD

Jean SZALKA

49 rue des Pinsons
59192 BEUVRAGES

06 46 76 56 38

jean.szalka@orange.fr

Région SUD

Jeannot WEISS

95 route des Pérusiens
n°2 Lot Provençaux

13580 LA FARE LES OLIVIERS

06 13 59 08 16

jeannot.weiss@orange.fr

Région CENTRE-EST

Sylvain MARCHAL

3 A allée des ombrages
21800 QUETIGNY

06 84 27 96 36

sylvain.marchal73@orange.fr